

Directives visant à garantir
la sécurité des denrées fourragères
et alimentaires.



La propreté des wagons – notre devoir.



Contenu.

Remarque préalable.	4	3
Procédure de commande relative aux transports dans des wagons de marchandises Tagnpps/Tgpps.	6	
Principes fondamentaux.	9	
Contrôle de qualité des wagons. Notre contribution en tant que transporteur.	10	
Contrôle de qualité des wagons de marchandises. Votre contribution en tant que chargeur.	12	
Contrôle de qualité des wagons de marchandises. Votre contribution en tant que déchargeur.	14	
Réclamations.	15	

Remarque préalable.

4

Avant de procéder au transbordement des marchandises, il convient de lire intégralement cette directive et d'en appliquer les consignes, afin de garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires.

Cette directive s'applique en complément de la version la plus récente des conditions générales de vente relatives aux prestations de transport de CFF Cargo.

Généralités

En tant que transporteur, CFF Cargo fait partie de la chaîne logistique du transport des denrées fourragères et alimentaires. Afin de garantir la sécurité nécessaire au transport des marchandises, CFF Cargo se soumet au concept GTP du COCERAL. La sécurité du transport n'est garantie que si tous les acteurs de la chaîne logistique remplissent leur mission à cette fin. La directive livre les instructions nécessaires pour assurer la qualité de transport requise.

La directive est fondée sur le concept GTP de CFF Cargo «Concept visant à garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires, conformément aux prescriptions légales et aux standards alimentaires internationaux reconnus».

Champ d'application

En complément des Conditions générales de vente de CFF Cargo SA, la présente directive s'applique, dans sa version en vigueur, aux clients (personnes qui commandent des wagons, chargent, déchargent ou transbordent les marchandises) dans les trafics national et international qui réalisent leurs transports avec leur **propre** matériel roulant et/ou matériel roulant **loué** (wagons isolés et groupes de wagons). Il convient de respecter les règles de conduite stipulées dans cette directive.

La directive de CFF Cargo SA visant à garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires reconnaît, avec l'approbation de la VSGF (Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères), les directives du document de la VSGF «Manuel GTP TP 9.12 relatif au contrôle des wagons».

Application de la directive

Les dispositions de la présente directive doivent être observées et consultées avant tout transbordement des marchandises.

Le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde les marchandises) est tenu de s'assurer que ses sous-traitants et le personnel auxiliaire respectent eux-aussi les instructions de cette directive lors du transbordement des marchandises.

Documentation

La directive remplace la notice «Procédure de commande relative aux transports de la branche agroalimentaire dans des wagons Tagnpps/Tgpps». La version en vigueur des conditions générales de vente et la directive peuvent être consultées sur le site Internet www.sbbcargo.com ou demandées au **Service Clientèle (Téléphone 0800 707 100 – touche 1)**.

Responsabilité

En cas de non-respect de cette directive, le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde les marchandises) est considéré comme seul responsable vis-à-vis de CFF Cargo, conformément à la version la plus actuelle des conditions générales de vente relatives aux prestations de transport de CFF Cargo.

Le client répond de tout dommage ou modifications et interventions non autorisées qu'il a lui-même causés ou effectués sur les wagons de marchandises, unités et agrès de chargement.

Procédure de commande relative aux transports dans des wagons de marchandises Tagnpps/Tgpps.

6

1. Les réservations de wagons s'effectuent exclusivement par le biais du Service Clientèle (équipe Réservation des wagons)

CIS-online: www.sbbcargo.com/cis

E-mail: wagenbuchung@sbbcargo.com

Fax Suisse 0800 707 010

Fax Europe 00800 7222 4329

Téléphone Suisse 0800 707 100

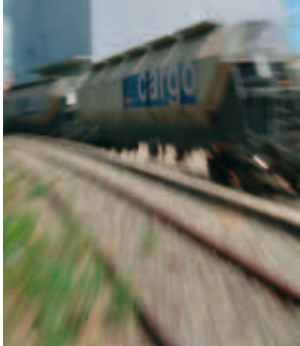
Téléphone Europe 00800 7227 2224

Le code de commande de wagon doit impérativement être indiqué comme suit:

Marchandise	Type de wagon	Code de commande de wagon	Remarques
Céréales	Tagnpps	061	4 essieux
Céréales bio	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Semences d'oléagineux et moutures	Tagnpps	062	4 essieux
Semences bio d'oléagineux et moutures	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Fèves de cacao	Tagnpps	842	4 essieux
Sucre Café	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Céréales	Tgpps	077	2 essieux
Céréales bio	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)



Marchandise	Type de wagon	Code de commande de wagon	Remarques
Semences d'oléagineux et moutures	Tgpps	079	2 essieux
Semences bio d'oléagineux et moutures	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Café	Tgpps	845	2 essieux
Sucre Fèves de cacao	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Gluten de maïs	Tgpps	078	2 essieux
Céréales dénaturées	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)
Autres marchandises	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au Service Clientèle (téléphone 0800 707 100)



8

Le transport de produits bio

Le transport de produits bio doit être préalablement mis au point avec le Service Clientèle (téléphone 0800 707 100 – touche 1) en indiquant le type de marchandise.

Le transport de produits bio requiert impérativement la mise à disposition de wagons appropriés. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le responsable du chargement est tenu d'utiliser les wagons de marchandises homologués pour le chargement des produits bio.

2. Autres marchandises

Le transport des «autres marchandises» doit être préalablement mis au point avec le Service Clientèle (téléphone 0800 707 100 – touche 1) **en indiquant le type de marchandise**. Cette règle s'applique entre autres au transport de céréales dénaturées.

La demande sera soumise à un test de faisabilité.

Le transport des «autres marchandises» requiert impérativement la mise à disposition de wagons appropriés. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le responsable du chargement est tenu d'utiliser les wagons de marchandises homologués pour le chargement des «autres marchandises».

3. Le transport de produits OGM est exclu

CFF Cargo ne transporte **pas de matières premières et d'aliments simples pour animaux génétiquement modifiés**, conformément à «l'ordonnance de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) sur les listes d'aliments OGM pour animaux» (RS 916.307.11). (OGM = Organismes génétiquement modifiés).

Principes fondamentaux.

Déchargement sur les voies de débord

Pour le déchargement sur les voies de débord, il convient d'appliquer la disposition intitulée «Directive. Sécurité des transbordements.» (CFF 952-74-80).

Déplacement des wagons

Pour tirer les wagons de marchandises, seul le crochet de halage est autorisé et non pas le marchepied ou d'autres éléments du wagon. Les wagons de marchandises ne peuvent être déplacés qu'à l'aide des dispositifs prévus à cet effet (crochet de halage).

Ils ne doivent en aucun cas être poussés avec la fourche du chariot élévateur.

Avant la prise en charge du wagon de marchandises, il faut s'assurer que tous les dispositifs de déplacement (tracteurs, chariots élévateurs, dispositifs de traction par câble, etc.) ont été retirés et que personne ne se trouve dans la zone dangereuse.

Sécurité

Avant tout chargement ou déchargement, le wagon de marchandises doit être freiné (assuré contre la dérive) et marqué en conséquence. La caténaire doit être hors tension et mise à la terre.

→ voir la «Directive. Sécurité des transbordements.» (CFF 952-74-80)

Monter sur le wagon

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de monter sur les wagons de marchandises aux abords des voies avec caténaire.

S'il est nécessaire de monter sur les wagons de marchandises, il convient de respecter les mesures de protection antichute. Monter sur les wagons de marchandises se fait à ses propres risques et périls.

Salissures

Si lors du chargement, le wagon de marchandises est sali par la marchandise tout autour de la trappe de chargement, le chargeur doit immédiatement éliminer l'ensemble des salissures conformément aux CG. Sur la voie de débord, tout l'espace doit être nettoyé.

Contrôle de qualité des wagons.

Notre contribution en tant que transporteur.

10

- Maintenance périodique des wagons de marchandises.
- Nettoyage périodique des wagons de marchandises selon la norme GTP CFF Cargo SA.
- Contrôles périodiques de nettoyage.
- Services de conseil sur les wagons de marchandises.
- Adressez-vous au Service Clientèle, téléphone 0800 707 100 – touche 1.
- Livraison et enlèvement dans les délais des wagons de marchandises commandés et confirmés.
- Livraison de wagons de marchandises adaptés à la marchandise à transporter.



Contrôle de qualité des wagons de marchandises.

Votre contribution en tant que chargeur.

12

Préparation

- Contrôlez le numéro du wagon avec l'attribution allouée, dans la mesure où cela est important pour ce type de marchandise.
- Contrôlez si le wagon de marchandises est conforme à l'utilisation prévue dans le contrat.

Contrôles visuels

- Ouvrez les silos et constatez la présence ou non de résidus. Enlevez les résidus en tapotant légèrement les parois du silo.
- Contrôlez l'état technique des parois du silo/des conteneurs.
- Dans les orifices d'écoulement/portes de déchargement et parois coulissantes, regardez s'il y a des résidus ou des saletés (ouvrir intégralement les parois coulissantes puis les refermer).
- Vérifiez si toutes les parois coulissantes et tous les couvercles sont fermés. Refermez le cache de protection du tuyau de vidange.
- Contrôlez la propreté et le dispositif de fermeture (joints d'étanchéité) de la trappe de chargement.
- Veuillez signaler sans tarder, en indiquant le numéro du wagon, les défauts constatés conformément au paragraphe «Réclamations».

Chargement

- Dans le cas des wagons de marchandises de type Tagnpps, les différents silos doivent, pour des raisons de stabilité et de sécurité technique, être chargés conformément aux directives suivantes.



Max. 15,3t/17,7 m³



Max. 30,6t/35,4 m³



Max. 45,9t/53,1 m³



Max. 66,5t/78,8 m³



Max. 66,5t/96,5 m³

Contrôle après le chargement

- Fermez la trappe de chargement.
- Enlevez les saletés présentes sur la plateforme et autour du couvercle.
- Déposez l'ordre de transport.
- Remplissez la notification de mise à disposition des wagons.

Réclamations et renvois des wagons de marchandises

→ voir le paragraphe «Réclamations»

Contrôle de qualité des wagons de marchandises.

Votre contribution en tant que déchargeur.

14

Préparation

Contrôlez le numéro du wagon et le chargement.

Contrôles visuels

- Effectuez un contrôle visuel des orifices d'écoulement/portes de déchargement et parois coulissantes, regardez s'il y a des résidus ou des saletés (au besoin nettoyez-les).
- Assurez-vous que tout a été chargé en effectuant un contrôle visuel par la trappe de chargement.
- Enlevez les résidus en tapotant légèrement les parois du silo. Signalez au Service Clientèle, en indiquant le numéro du wagon, les résidus qui ne peuvent pas être éliminés, conformément au paragraphe «Réclamations».

Après le déchargement

- Veuillez vérifier si toutes les parois coulissantes et tous les couvercles sont fermés. Refermez le cache de protection du tuyau de vidange.
- Contrôlez l'état technique des parois du silo/des conteneurs et si les trappes de chargement sont fermées.
- Si le wagon de marchandises est vide, annoncez qu'il est prêt à être enlevé.

Réclamations et renvois des wagons de marchandises

→ voir le paragraphe «Réclamations»

Réclamations.

Procédure de signalisation en cas de contamination/encrassement de la marchandise transportée ou défauts/défauts techniques des wagons de marchandises/réclamations/encrassement exceptionnel des wagons de marchandises.

15

Signaler les réclamations à notre Service Clientèle en indiquant:

1. Le destinataire/l'expéditeur (nom de la société, numéro de téléphone, personne de contact)
2. La date d'arrivée
3. Le numéro de wagon
4. La description de la réclamation
5. L'étendue des dégâts (estimation) en cas de réclamation sur la marchandise

Pour joindre notre Service Clientèle:

Téléphone Suisse 0800 707 100 – touche 1
Fax Suissez 0800 707 010
Téléphone Europe 00800 7227 2224 – touche 1
Fax Europe 00800 7222 4329
E-mail wagenbuchung@sbbcargo.com

Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA

Service Clientèle

Centralbahnstrasse 4

4065 Bâle

Suisse

Téléphone Suisse 0800 707 100

Fax Suisse 0800 707 010

Téléphone Europe 00800 7227 2224

Fax Europe 00800 7222 4329

cargo@sbbcargo.com